

PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2025

Monsieur Jean-Robert Poulin
Porte-parole
Kruger Energie Saint-Paul-de-Montminy
jean-robert.poulin@kruger.com

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la
MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ19**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet à 12 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ19

1. Dans le DQ4.1-SPDM (p. 5 PDF), vous avez décrit les interventions prévues dans le bassin versant du lac Jally. Veuillez faire de même pour les autres lacs identifiés à la carte du DA5-SPDM.
2. Veuillez déposer le rapport issu de l'inventaire complémentaire réalisé en juin 2025 pour la grive de Bicknell.
3. Au PR3.1-SPDM (p. 180), il est indiqué : « [...] afin d'atténuer l'impact sur les populations de chauves-souris lors de la construction et du démantèlement, le déboisement sera réalisé en dehors de la période de reproduction, qui s'étend du 1^{er} juin au 31 juillet ». Est-ce un engagement ferme?
4. Veuillez clarifier votre engagement relatif à l'application de la mesure de bridage préconisée par le MELCCFP (augmenter la vitesse de démarrage des éoliennes à 5,5 m/s la nuit, du 1^{er} juin au 15 octobre) après la première année de suivi, si les mortalités étaient considérées importantes et ce, conformément au protocole en vigueur.
5. Quelle serait l'implication financière liée à l'application de la mesure de bridage dès la mise en service du parc éolien?